

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 19 octobre 2022**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil des maires, le 19 octobre 2022, à 20 h 30. Sont présents :**

Mme Vanessa Roy	La Guadeloupe
M. Léon Drouin	Lac-Poulin
M. Alain Veilleux	Notre-Dame-des-Pins
M. Jean-Marc Doyon	Saint-Benoît-Labre
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
Mme Francine Fournier	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Karine Champagne	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Yvan Paré	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Sylvain Veilleux	Saint-René
M. André Lapointe	Saint-Simon-les-Mines
M. Alain Chabot	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Dany Quirion, maire de Saint-Honoré-de-Shenley, accompagné de monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet, monsieur Dany Quirion.

2022-10-171

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 septembre 2022; (Modification résolutions 2022-09-156 et 2022-09- 157)
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 11 octobre 2022;
  - 3.3 Dépôt du procès-verbal du Comité de Sécurité Publique du 31 août 2022;
  - 3.4 Signature innovation;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 19 octobre 2022**

- 3.5 Transport interurbain/ Demande d'aide financière;
  - 3.6 Transfert surplus Partie 1 vers Partie 3/ Piste cyclable;
  - 3.7 Projet d'aide alimentaire/ modification résolution et tarification quotepart;
  - 3.8 Taux 2023 service de génie;
  - 3.9 Addenda contrat d'évaluation Ville Saint-Georges;
  - 3.10 Addenda contrat FQM Évaluation;
  - 3.11 Offre de service PRMHH;
  - 3.12 Politique de soutien aux projets structurants;
  - 3.13 Politique commune soutien aux entreprises;
  - 3.14 Piste cyclable/ Passerelle offre de services;
4. Dossiers régionaux :
    - 4.1 Demande d'appui projet Kéridis;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
    - 5.1 Certificats de conformité :
      - Règlement 860-2022 Ville Saint-Georges;
      - Règlement 298-2022 Saint-Simon-les-Mines;
6. Gestion du personnel :
    - 6.1 Embauche de monsieur Danny Deschênes au poste de technicien en évaluation;
    - 6.2 Embauche de M. Samuel Fauchon au poste de technicien en évaluation;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu)
9. Dépôt de documents:
    - États financiers mensuels;
    - Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud quotepart 2023;
10. Divers :
    - 10.1 Service Québec/ comptoir d'immatriculation;
    - 10.2 Suivi projet éolien/ Entente de partage;
    - 10.3 Paramédic La Guadeloupe;
    - 10.4 Mise à jour SCRI;
11. Période des questions;
12. Clôture de la séance.

2022-10-172

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 21 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par madame Francine Fournier, appuyée par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 21 septembre 2022 tel que rédigé par le directeur

général adjoint en y incluant les modifications apportées aux résolutions 2022-09-156 et 2022-09-157.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU  
11 OCTOBRE 2022**

Le directeur général adjoint dépose le procès-verbal du comité administratif du 11 octobre 2022 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ  
PUBLIQUE DU 31 AOÛT 2022**

Le directeur général adjoint dépose le procès-verbal du comité de sécurité publique du 31 août 2022 à titre d'information.

2022-10-173

**SIGNATURE INNOVATION**

Attendu le dépôt du devis des travaux relatifs au projet Signature innovation;

Attendu que celui-ci présente les grandes lignes du projet de la MRC;

Attendu que, pour conclure une entente Signature innovation avec le MAMH, le devis doit être adopté par le conseil pour être par la suite transmis aux fins d'approbation par le Ministère;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu unanimement, d'adopter le devis des travaux relatifs au projet Signature innovation tel que déposé.

2022-10-174

**TRANSPORT INTERURBAIN / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Attendu que le propriétaire d'Autobus Breton inc., M. Pierre Breton, sollicite les MRC de la Beauce afin que celles-ci supportent financièrement son entreprise pour maintenir le service de transport interurbain liant la ville de Saint-Georges à celle de Québec;

Attendu que pour obtenir de l'aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide au développement du transport collectif 2022-2025, la participation du milieu est requise;

Attendu que les membres du conseil sont conscients de l'importance du maintien d'un tel service sur le territoire;

Attendu les investissements massifs en transport collectif annoncés par le gouvernement du Québec dans les villes de Québec et Montréal;

Attendu que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan souhaitent voir le gouvernement mettre en place un programme d'aide au transport interurbain équitable et adapté aux milieux ruraux;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement :

- D'octroyer une aide financière d'un montant de 24 625 \$, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 afin de maintenir le service de transport interurbain entre Saint-Georges et Québec;
- De demander au gouvernement du Québec de mettre en place un programme d'aide au transport interurbain équitable et adapté aux milieux ruraux, afin d'assurer la survie de ce service.

Il est de plus convenu que la MRC de Beauce-Sartigan agisse à titre de fiduciaire de l'entente advenant la participation des autres MRC. Cette aide financière sera intégrée au prochain budget et répartie au prorata de la population.

2022-10-175

**TRANSPORT INTERURBAIN – ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AU  
TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL VOLET 2**

Attendu que monsieur Pierre Breton, propriétaire de Autobus Breton inc., a sollicité les MRC de Beauce-Centre, de Beauce-Sartigan et de La Nouvelle-Beauce afin que celles-ci supportent financièrement son entreprise dans le but de maintenir le service de transport interurbain liant la ville de Saint-Georges à la ville de Québec;

Attendu que les MRC de Beauce-Centre et de La Nouvelle-Beauce ont confirmé leur participation financière;

Attendu que les MRC de La Nouvelle-Beauce et de Beauce-Centre acceptent que la MRC de Beauce-Sartigan agisse à titre de fiduciaire de l'entente;

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan est disposé à réserver une somme maximale de 24 625 \$ pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 afin de supporter le transport collectif interurbain;

Attendu qu'une somme totale maximale estimée à 45 000 \$ sera investie par le milieu, soit les MRC de Beauce-Sartigan, de La Nouvelle-Beauce et de Beauce-Centre;

Attendu que ce montant donnera droit à une aide financière du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif volet 2, pour une aide maximale prévue au programme de 185 000 \$;

Attendu que cette aide financière couvrira la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité:

- Qu'une demande d'aide financière soit déposée au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2, au montant maximal de 185 000 \$;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 19 octobre 2022**

- Que la MRC de Beauce-Sartigan accepte d'agir à titre de fiduciaire de l'entente;
- Que la part municipale devant financer cette entente s'élèvera au maximum à 45 000 \$;
- Que la MRC de Beauce-Sartigan accepte de financer un montant maximal de 24 625 \$.

2022-10-176

**TRANSFERT SURPLUS PARTIE 1 VERS PARTIE 3/ PISTE CYCLABLE**

Attendu la réalisation du projet régional de la piste cyclable, phase 1, sur l'ancienne emprise ferroviaire;

Attendu que les dépenses d'immobilisation de la MRC sont imputables et comptabilisées dans la partie 3 du budget;

Attendu que le scénario financier adopté en janvier 2021 (résolution 2021-01-005) prévoit une participation financière de la MRC de 390 460 \$ provenant des surplus libres accumulés et répartie de la façon suivante :

- 235 000\$ partie1 du budget
- 155 460\$ partie 3 du budget

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu à l'unanimité, d'autoriser le transfert d'un montant de 235 000 \$ provenant des surplus de la partie 1 vers les surplus de la partie 3.

Il est de plus convenu qu'advenant un solde résiduel du financement prévu au moment de finaliser le dossier, celui-ci sera retourné au prorata au surplus de la partie 1.

2022-10-177

**PROJET D'AIDE ALIMENTAIRE / MODIFICATION RÉOLUTION ET TARIFICATION QUOTEPART**

Attendu que la distribution de l'aide alimentaire sur notre territoire est temporairement assurée par trois organisations non subventionnées de façon récurrente;

Attendu que la proposition de financement pour trois ans de la partie MRC déposée par le directeur général et adoptée par le conseil (résolution 2022-06-115) devrait être modifiée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par madame Karine Champagne et résolu unanimement, de financer la contribution de la MRC de la façon suivante soit :

- 59 700 \$ provenant des surplus libres de la partie 3 à même la partie attribuable au solde du fonds COVID de la MRC et payé dès le début du projet;
- 5 100 \$/ année sur trois ans selon le tableau déposé par la direction générale et payé à même les quoteparts des municipalités.

Le versement de la contribution de la MRC et des municipalités est conditionnel à l'implication financière confirmée des autres partenaires au dossier. Cette résolution annule et remplace la résolution 2022-06-115.

2022-10-178

**TAUX 2023 SERVICE DE GÉNIE**

Attendu que la tarification actuelle du Service de génie doit être réajustée dans son ensemble;

Attendu que la principale problématique des tarifs actuels se situe au niveau des techniciens œuvrant sur le territoire de la MRC;

Attendu qu'afin de maintenir la rentabilité de ce service et de ne pas impacter les quoteparts des municipalités impliquées, il y aurait lieu de faire des ajustements aux tarifs existants;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement, d'accepter la grille tarifaire déposée par le directeur général adjoint et d'augmenter le tarif annuel de base du support technique en ingénierie à 2 000\$ par municipalité.

Note : M. Claude Morin, maire de Saint-Georges, n'a pas participé aux délibérations.

2022-10-179

**ADDENDA CONTRAT ÉVALUATION VILLE SAINT-GEORGES**

Le directeur général adjoint dresse un portrait global de sa vision du service à court et moyen terme. Le rapport commandé à la FQM sur les besoins de personnel pour le bon fonctionnement du Service d'évaluation récemment reçu n'ayant pas encore été analysé, les postes vacants à combler principalement affectés au territoire de Saint-Georges ainsi que le travail non exécuté prévu au contrat, faute de personnel, font tous partie des éléments à prendre en considération.

Le scénario proposé est de faire un addenda dans le but d'ajouter une année au contrat actuel et d'affecter un crédit provenant des surplus dégagés dans la partie 1 du budget principalement attribuable à la non-réalisation d'une partie du travail prévu au contrat. Par la suite, ayant analysé le rapport fourni par la FQM et comblé si possible l'ensemble des postes vacants, il serait possible d'envisager la négociation d'un contrat d'une durée de trois ans.

Suite aux explications fournies par le directeur général adjoint, il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par monsieur André Lapointe et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général adjoint à convenir d'une entente avec les représentants de la Ville de Saint-Georges pour l'ajout d'une année au contrat actuel;
- D'affecter un crédit à partir des surplus de la partie provenant principalement des sommes non engagées dans le contrat actuel;

- D'autoriser le préfet, monsieur Dany Quirion, et la direction générale à signer ladite entente.

2022-10-180

**ADDENDA CONTRAT FQM ÉVALUATION**

Attendu le portrait dressé par le directeur général adjoint du Service d'évaluation;

Attendu le scénario envisagé pour le contrat avec la Ville de Saint-Georges de faire un addenda afin d'ajouter une année au contrat actuel et de voir à la possibilité d'avoir une entente de trois années par la suite;

Attendu qu'après discussions avec les représentants de FQM Évaluation, le même scénario peut être envisagé pour un montant de 142 300\$ pour l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement :

- D'accepter la proposition d'addenda soumise par FQM Évaluation au montant de 142 300 \$
- D'autoriser le préfet, monsieur Dany Quirion et la direction générale à signer ladite entente.

2022-10-181

**OFFRE DE SERVICES PRMHH**

Attendu que le plan régional des milieux humides et hydriques doit être complété pour le 9 décembre 2022;

Attendu l'absence, pour une période indéterminée, de la coordonnatrice en aménagement du territoire;

Attendu l'offre de services sollicitée auprès de monsieur Érick Olivier, consultant aménagiste régional;

Il est proposé par monsieur Léon Drouin, appuyé par monsieur Sylvain Veilleux et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de monsieur Érick Olivier pour un montant estimé à 12 000 \$ plus les frais de déplacement et les taxes applicables. Le tout sera facturé selon les heures réelles travaillées au taux horaire de 100 \$/heure.

2022-10-182

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS**

Attendu que l'entente relative au Fonds Régions Ruralité (FRR) volet 2 prévoit que la politique de soutien aux projets structurants soit adoptée annuellement;

Attendu le dépôt par le directeur général adjoint du document de ladite politique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par madame Vanessa Roy et résolu unanimement, d'adopter la politique de soutien aux projets structurants telle que déposée.

2022-10-183

**POLITIQUE COMMUNE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES**

Attendu que l'entente relative au Fonds Régions Ruralité (FRR) volet 2 prévoit que la politique commune de soutien aux entreprises soit adoptée annuellement;

Attendu le dépôt par le directeur général adjoint du document de ladite politique;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Lapointe, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu unanimement, d'adopter la politique commune de soutien aux entreprises telle que déposée.

2022-10-184

**PISTE CYCLABLE/ PASSERELLE OFFRE DE SERVICES**

Attendu le projet de réalisation d'études de faisabilité et conceptuelle pour la mise en place d'une passerelle au niveau de la 74<sup>e</sup> rue à Saint-Georges;

Attendu l'octroi d'une contribution financière maximale de 22 000\$ par le MAMH par l'entremise du FRR, volet 1, Soutien au rayonnement des régions;

Attendu l'offre de services sollicitée auprès d'Éqip solutions/génie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service de la firme Éqip solutions/ génie pour un montant estimé à 19 667 \$ plus les taxes applicables. Il est convenu que la facturation sera effectuée sur une base de taux horaires selon les heures travaillées.

2022-10-185

**DEMANDE D'APPUI KÉRIDIS**

Une demande d'appui pour l'implantation d'un projet de bioénergie en milieu agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce est adressée à la MRC.

Après discussions, il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par monsieur Jean-Marc Doyon et résolu unanimement, d'appuyer les démarches de Kéridis pour l'implantation d'un projet de bioénergie en milieu agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.

2022-10-186

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 860-2022 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 150-2005 AFIN  
DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE RP-307**



Considérant que ce règlement a pour effet de modifier les usages permis dans la zone RP-307;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 860-2022 de la Ville de Saint-Georges.

2022-10-187

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 298-2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-LES-MINES AMENDANT LE RÈGLEMENT 165-2006 RELATIF AU ZONAGE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

Considérant que ce règlement a pour effet de limiter l'emploi de conteneurs, de wagons de chemin de fer, de remorques, d'autobus ou autres types de véhicules désaffectés de même nature dans certains secteurs identifiés;

Considérant que la modification de ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Francine Fournier, appuyée par monsieur Alain Veilleux et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 298-2022 de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines.

2022-10-188

**EMBAUCHE DE M. DANNY DESCHÊNES AU POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION**

Attendu que plusieurs postes de technicien en évaluation sont vacants;

Attendu que, suite à un concours, des entrevues ont été réalisées dans le but de combler certains postes;

Attendu que, suite à ces entrevues, un des candidats retenus par les membres du comité a été rencontré par le directeur général adjoint afin de convenir de ses conditions d'embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu à l'unanimité, de procéder à l'embauche de monsieur Danny Deschênes pour un poste de technicien en évaluation à l'échelon 2 de la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 7 novembre 2022.

2022-10-189

**EMBAUCHE DE M. SAMUEL FAUCHON AU POSTE DE  
TECHNICIEN EN ÉVALUATION**

Attendu que plusieurs postes de technicien en évaluation sont vacants;

Attendu que, suite à un concours, des entrevues ont été réalisées dans le but de combler certains postes;

Attendu que, suite à ces entrevues, un des candidats retenus par les membres du comité a été rencontré par le directeur général adjoint afin de convenir de ses conditions d'embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité, de procéder à l'embauche de monsieur Samuel Fauchon pour un poste de technicien en évaluation à l'échelon 1 de la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 16 janvier 2023.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général adjoint dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud Quotepart 2023

**SERVICE QUÉBEC/ COMPTOIR IMMATRICULATION**

Le préfet, monsieur Dany Quirion, informe les élus que le temps d'attente au comptoir d'immatriculation est principalement dû au fait que du personnel est présentement en formation et que la Société d'assurance automobile du Québec a maintenu en place le système de prise de rendez-vous implanté pendant la pandémie. Cette décision ne relève en aucune façon de Service Québec.

**SUIVI PROJET ÉOLIEN/ ENTENTE DE PARTAGE**

Le sujet ayant été abordé en comité de travail, il n'y a aucune intervention.

**PARAMÉDIC LA GUADELOUPE**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'implantation d'un projet de réorganisation du système préhospitalier d'urgence dans toutes les régions du Québec. Plusieurs élus sont inquiets de voir que les services ambulanciers ne sont plus disponibles de nuit dans plusieurs municipalités, mais plutôt partagés sur un grand territoire. Les délais engendrés en cas d'urgence font en sorte que des vies peuvent être mises en danger. La situation sera réévaluée par le ministère le 10 décembre prochain.

**MISE À JOUR SCRI**

Le maire de Saint-Martin, monsieur Yvan Paré, s'informe sur l'état d'avancement de la mise à jour du schéma de couverture de risques incendie. Il semble qu'aucune rencontre n'a récemment eu lieu sur ce dossier.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part du public.

2022-10-190

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22 h 45.

---

Dany Quirion, préfet

---

Luc Bergeron, directeur général adjoint